

# Avis public

Tribunal administratif du travail

## **DOSSIER: CM-2019-3012**

Avis est par les présentes donné que l'**Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)** a déposé une demande de reconnaissance auprès du Tribunal administratif du travail le 28 mai 2019 pour représenter:

**Tous les artistes occupant les fonctions de concepteur artistique, directeur artistique, et assistant-directeur artistique, dans le cadre des productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'Annexe 1 de la Loi S-32.1 et selon le secteur des films publicitaires tel que défini à l'article 36 de la loi L.Q. 2009, c. 32.**

Tout artiste et toute association d'artistes de même que tout producteur et toute association de producteurs qui désirent intervenir devant le Tribunal doivent le faire **AU PLUS TARD LE 2 JUILLET 2019**, au moyen d'un écrit faisant état des motifs de leur intervention.

Toute association d'artistes qui désire présenter une demande de reconnaissance pour le même secteur de négociation ou pour une partie de celui-ci doit présenter sa demande de reconnaissance au Tribunal **AU PLUS TARD LE 2 JUILLET 2019**.

Toute intervention de même que toute demande de reconnaissance concurrente sont transmises par écrit au Tribunal à l'adresse suivante: 35, rue de Port-Royal Est, 2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3L 3T1.

Claude Métivier

Directeur des opérations de la Vice-présidence des relations du travail p. i.

Québec 